

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

(District Saint-Thomas-d'Aquin)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de résolution numéro 20-447 datée du 8 septembre 2020, tiendra une assemblée publique de consultation le **5 octobre 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

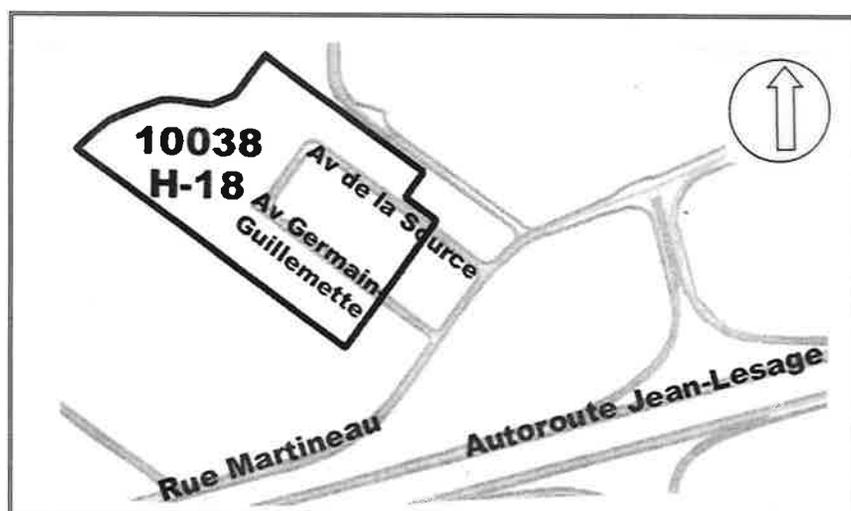
La résolution projetée aura pour conséquence, notamment, de permettre la construction de deux résidences bifamiliales jumelées avec stationnement en cour avant, au 5090, avenue Germain-Guillemette.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'une autorisation pour la construction de deux résidences bifamiliales jumelées, dont les cases de stationnement seront situées en cour avant au 5090, avenue Germain-Guillemette (lot 1 702 392), dans la zone d'utilisation résidentielle 10038-H-18.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction de deux résidences bifamiliales jumelées, avec cases de stationnement situées en cour avant, une case de stationnement localisée devant un garage, une distance entre une case de stationnement et un perron de 0 mètre et une distance entre deux entrées charretières de 1 mètre, sera confirmée au 5090, avenue Germain-Guillemette (lot 1 702 392), dans la zone d'utilisation résidentielle 10038-H-18, le tout selon les documents graphiques réalisés par monsieur Justin Viens, architecte et datés du 21 avril 2020, conditionnellement à la subdivision du terrain en deux lots distincts conformes.

La zone 10038-H-18 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

De plus, une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier suivant la publication du présent avis et ce, jusqu'à midi avant la séance du 5 octobre 2020. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville.

Saint-Hyacinthe, le 16 septembre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière